

**VILLE D'ÉPERNON**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 22 JANVIER 2018 à 20h30  
SALLE DES TOURELLES**

...

**COMPTE RENDU**

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 16/01/2018	L'an deux mille dix-huit, le 22 janvier à 20h30, les membres du Conseil municipal de la Ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>	<u>Étaient présents :</u> <b>Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :</b> Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Flavien BLANCHARD, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL, Flavien BLANCHARD, Roland HAMARD
<b>En exercice</b> <input type="text" value="29"/>	<u>Absents Excusés :</u> Simone BEULÉ, pouvoir à Béatrice BONVIN Franck DUCOUTUMANY Sébastien RITTNER, pouvoir à Éric ROYNEL Robert STECK, pouvoir à Roland HAMARD
<b>Présents</b> <input type="text" value="21"/>	<u>Absents :</u> Paulette CASANOVA, Didier PHILIPPE, Cendrine CHERGUI, Arnaud BEAUFORT
<b>Pouvoirs</b> <input type="text" value="3"/>	Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN ...
<b>Votants</b> <input type="text" value="24"/>	<b><u>ORDRE DU JOUR</u></b> <b><u>I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU</u></b> <b><u>II – DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS</u></b> <b><u>III – SCOLAIRE</u></b> 3.1 – Classe de découverte année scolaire 2017-2018 3.2 – Modification de la semaine scolaire à la rentrée 2018-2019 <b><u>IV – CULTURE</u></b> 4.1 – Commémoration de la fin de la première guerre mondiale - Demande de subvention de l'association Épernon Patrimoine et Alentours <b><u>V – INTERCOMMUNALITÉ</u></b> 5.1 – Modification des statuts d'ÉNERGIE Eure-et-Loir <b><u>VI – QUESTIONS DIVERSES</u></b>

## **I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU**

À l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2017 est approuvé.

## **II – DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

1/Il est conclu les marchés à procédure adaptée suivants :

✓ Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement VRD de la Place A. Briand  
**EGIS Villes et Transports de Montreuil** (93188), pour un montant de 10 695 € HT (Esquisses + Avant-Projet (AVP)) et un taux de rémunération 6,27 % (du coût prévisionnel des travaux arrêté par les esquisses et l'AVP), pour le reste de la mission.

Madame le Maire précise qu'une première réunion a eu lieu mardi 16 janvier. Un travail de réflexion sera effectué pour suggérer des idées à la maîtrise d'œuvre.

✓ Fourniture de mobilier pour la médiathèque  
**FR66 Édition de Paris** (75004), pour un montant de 104 466,62 € HT.

Madame le Maire précise qu'il y a eu un appel d'offres ; cela a été vu avec Madame QUAGLIARELLA.

2/Il a été signé l'avenant n° 1 pour le marché à procédure adaptée suivant :

✓ Construction d'un préau et d'un bâtiment à l'école maternelle Billardière  
Avenant n° 1 avec l'entreprise **DAZARD ET FILS (Bonneval 28800)** – titulaire du lot n° 1 – Désamiantage, VRD, Démolition – Gros Œuvre, Maçonnerie, Carrelage, sans incidence financière.

Objet de l'avenant : Suppression du bac à sable non réalisé, **soit une moins-value de 3 690 € HT**.  
Le marché passe de 127 237,10 € HT à 123 547,10 € HT, soit 148 256,52 € TTC.

Madame BONVIN, Adjointe à la vie scolaire explique que le bac à sable, sous le préau, devait être supprimé et remplacé par un autre au milieu de la cour. Cependant, lors des travaux, les enseignantes ont émis le souhait de le conserver et de faire de la partie qui venait d'être creusée au milieu de la cour, un petit jardin.

3/ Conventions d'utilisation des locaux avec la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, pour :

- ✓ l'accueil périscolaire de la Billardière dans les locaux des écoles élémentaire et maternelle de la Billardière ;
- ✓ l'accueil de loisirs de la Billardière pour les mercredis et vacances scolaires, dans les locaux des écoles élémentaire et maternelle de la Billardière ;
- ✓ l'accueil périscolaire Louis Drouet dans les locaux de l'école primaire Louis Drouet ;
- ✓ l'accueil de loisirs de Louis Drouet, les mercredis dans les locaux de l'école primaire Louis Drouet, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

### Charges facturées :

La Commune assume l'ensemble des frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des bâtiments.

La Commune facture, une fois par an, à la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France les frais d'utilisation des locaux. Les justificatifs des factures seront présentés accompagnés d'un tableau des frais de répartition établi selon les formules suivantes :

**Calcul des charges pour les locaux mutualisés** : ratio utilisé pour répartir les charges de fonctionnement :

Superficie de l'accueil périscolaire mutualisé = C1  
Superficie des locaux scolaires

Temps annuel de l'accueil périscolaire  
Temps total d'occupation des locaux scolaires = C2

Ratio de charge pour la Communauté C3 = C1\*C2 c'est-à-dire que le ratio de surface est multiplié, et ce résultat est pondéré par du temps.

**Calcul des charges pour les locaux en occupation exclusive** : le ratio est établi en appliquant uniquement la formule liée à la superficie :

Superficie de l'accueil périscolaire mutualisé = C4  
Superficie des locaux scolaires

Durée des conventions : exercices comptables 2018, 2019 et 2020.

Madame le Maire précise que ces conventions seront valables pour 2018 – 2019 – 2020 et que le bureau de la Communauté de communes les a déjà validées.

Madame MARCHAND faisant référence à la réunion qui s'est tenue le 16 janvier dernier, souhaite connaître la suite qui sera donnée.

Madame RAMOND répond que Monsieur PICHOT, Architecte urbaniste du CAUE avec lequel la commune a une convention, accompagnera la commune dans la réflexion de l'aménagement de la Place A. Briand afin de faire des propositions au bureau d'études retenu. Les dates des prochaines réunions seront communiquées.

### **III – SCOLAIRE**

#### **3.1- Classes de découverte année scolaire 2017-2018 : Rapporteur B. BONVIN**

La Commission des affaires scolaires s'est réunie le 20 décembre 2017 afin d'étudier les projets de classes de découverte, artistiques et culturelles présentés par les établissements scolaires.

Pour l'année scolaire 2017-2018, il est proposé de répartir la somme de 8 540 € entre les écoles selon leur nombre d'élèves :

- Nombre total d'élèves en septembre 2017 : 427, soit 20 € par élève
- École élémentaire de la Billardière 122 élèves, soit 2 440 €
- École primaire Louis Drouet 231 élèves, soit 4 620 €  
(1 780 € pour 89 élèves de maternelle, et 2 840 € pour 142 élèves d'élémentaire)
- École maternelle de la Billardière 74 élèves, soit 1 480 €

	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Subvention par élève</b>	<b>Total subvention par école</b>
École élémentaire Billardière	122	20,00 €	2 440 €
École primaire Louis Drouet	231		4 620 €
École maternelle Billardière	74		1 480 €
soit un total de	<b>427</b>		<b>8 540 €</b>

Les équipes enseignantes se concertent pour l'utilisation de la somme proposée. Si une école ne présente pas de projet, le montant disponible peut être utilisé par une autre école.

L'école Louis Drouet présente un projet d'initiation aux arts du cirque et de présentation de spectacles d'un montant total de 18 737 €.

L'école maternelle Billardière présente un projet de visite et atelier au Château de Breteuil (78), pour un montant total de 2 032,40 €.

L'école élémentaire Billardière projette des visites : musée des verriers à Chartres, France Miniature et Château de Rambouillet. Ce dossier n'étant pas complet, des précisions ont été demandées à la Directrice sur le contenu du projet et son budget.

Récapitulatif financier :

ECOLEES	PROJET	COUT DU PROJET	PARTICIPATION PERSONNES SUPPLEMENTAIRES	PARTICIPATION COOPERATIVE	VENTES DIVERSES, ET DONS	SUBVENTION VILLE	TOTAUX
Ecole maternelle Billardière	Visite et atelier au Château de Breteuil (78)	2 032,40 €	0 €	600,00 €		1 432,40 €	2 032,40 €
Ecole Primaire Louis Drouet	Initiation aux arts du cirque et présentation de spectacles	18 737,00 €	700 €	10 057 €	3 340 €	4 640,00 €	18 737 €
TOTAUX		<b>20 769,40 €</b>	<b>700,00 €</b>	<b>10 657,00 €</b>	<b>3 340,00 €</b>	<b>6 072,40 €</b>	<b>20 769,40 €</b>

INSCRIPTION BUDGETAIRE	TOTAL SUBVENTION	RESTE
8 540 €	6 072,40 €	2 467,60 €

Madame BONVIN propose à l'assemblée :

- d'inscrire au budget 2018, la somme de **8 540 €**,
- d'accorder les subventions,
  - o d'un montant de **1 432,40 €** à l'école maternelle Billardière
  - o d'un montant de **4 640,00 €** à l'école Louis Drouet
- de reporter la décision concernant le projet de l'école élémentaire Billardière au prochain Conseil, dans l'attente de précisions sur le contenu des visites et le budget prévu.

Mme BREVIER demande ce que signifie « *participation personnes supplémentaires* »

Madame BONVIN répond que la participation des personnes supplémentaires correspond aux parents accompagnants.

Monsieur BELHOMME demande si, concernant l'initiation aux arts du cirque, il s'agit bien de celui se trouvant au Forum.

Madame BONVIN confirme ; ce cirque actuellement installé au Forum présente l'initiation aux arts du cirque à toutes les classes de l'école L. Drouet, jusqu'au 2 février.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

### 3.2 – Modification de la semaine scolaire à la rentrée 2018-2019 : Rapporteur B. BONVIN

La Commission des affaires scolaires s'est réunie le 20 décembre 2017 pour étudier la modification de la semaine scolaire.

Une enquête a été réalisée en novembre 2017 auprès de l'ensemble des familles des enfants scolarisés dans les écoles d'Épernon et de Droue-sur-Drouette ainsi que des enseignants afin de connaître leur opinion sur un éventuel retour à la semaine scolaire de quatre jours, comme le permet le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017.

Les résultats montrent une large majorité favorable au retour à la semaine de quatre jours.

Considérant les horaires soumis à l'approbation des familles et des enseignants lesquels respectent les obligations réglementaires, soit :

- huit demi-journées de classe par semaine minimum,
- pas plus de vingt-quatre heures hebdomadaires,
- pas plus de six heures d'enseignement par jour, ni trois heures trente par demi-journée,
- pas de modification du nombre ni de la répartition des heures d'enseignement sur une année scolaire,

Il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à demander au Directeur académique des Services de l'Éducation nationale une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter du mois de septembre 2018 comme suit :

- suppression de la classe le mercredi matin,
- réduction du temps de pause méridienne de 15 minutes,
- report de la sortie de classe à 16h30 au lieu de 16h.

À la suite de cette modification, les horaires des écoles à partir de l'année scolaire 2018-2019 seraient : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de **13h30 à 16h30**.

Les Services de la Région en charge du transport scolaire ont été sollicités pour savoir si les horaires des circuits pouvaient être adaptés, notamment pour le report de la sortie des classes à 16h30. Aucune réponse n'a été donnée à ce jour. Il est notable que le directeur académique des Services de l'Éducation nationale prendra l'avis des Services de Transport de la Région avant de rendre sa décision.

Monsieur ESTAMPE souhaite connaître la position des fédérations des parents d'élèves.

Madame BONVIN répond qu'un questionnaire envoyé aux familles et aux enseignants a donné le résultat suivant :

Sur 428 questionnaires : 311 personnes n'ont pas répondu, 117 personnes ont répondu, soit 27 % des personnes interrogées.

En ce qui concerne les familles, ce qui inclut les fédérations de parents d'élèves, le nombre de OUI est 76 ; le nombre de NON est 40 ; sans avis : 1.

En ce qui concerne les enseignants, sans réponse : 9 ; nombre total de réponses : 26 ; nombre de OUI : 20 ; nombre de NON : 3 ; sans avis : 3.

Monsieur ESTAMPE demande quel était le nombre de personnes présentes à la Commission.

Madame BONVIN répond que seules deux personnes étaient présentes mais c'était la seule date possible et ayant prévenu longtemps à l'avance, elle pensait qu'il y aurait plus de participants.

Monsieur ESTAMPE répond qu'il est fort regrettable de tenir une commission à deux personnes, eu égard aussi à la nature de la décision à prendre ; il fait également remarquer l'horaire, 17h n'est pas adapté pour les personnes qui travaillent.

Madame BONVIN précise qu'il ne s'agissait pas de prendre une décision, mais seulement de transmettre une information, la décision se prenant au Conseil municipal et également dans les Conseils d'École.

Madame le Maire demande les résultats des conseils d'école :

Madame BONVIN en rend compte :

- école de la Chevalerie : 100 % pour le retour à la semaine à 4 jours
- école Louis Drouet : 11 personnes POUR et 7 CONTRE (résultat plus partagé)
- école Billardière : les résultats ne seront connus que lors du Conseil d'école du 23/01.

Monsieur HAMARD demande des précisions sur les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi pour les enfants susceptibles d'y rester toute la journée sachant que les tarifs actuels ne sont prévus que pour la demi-journée.

Madame BONVIN répond que la Communauté de communes a programmé une réunion relative aux tarifs le mercredi 24 janvier.

Monsieur ESTAMPE fait observer que la Commune vote le principe de la semaine scolaire à quatre jours mais que l'accueil périscolaire dépend de la Communauté de Communes.

Il souhaite, compte tenu de la thématique, qu'une information, sur les tarifs votés par la Communauté soit faite lors d'un prochain Conseil municipal.

Concernant les horaires de l'accueil de loisirs, Madame QUAGLIARELLA note que si on regarde bien les horaires, 16h30 au lieu de 16h et 13h30 au lieu de 13h45, 1h15 x 4, on y revient à peu près.

Madame BONVIN répond que ces horaires concernent les enfants qui sont en périscolaire. Ce ne sont pas forcément les mêmes enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs le mercredi.

Madame le Maire souhaite savoir quelles ont été les réunions de concertation avec les autres communes.

Madame BONVIN précise que les autres communes sont les anciennes communes du Val Drouette ; elles se sont mises d'accord sur les mêmes horaires qu'Épernon.

Monsieur ESTAMPE suggère qu'il n'y ait pas d'augmentation cette année étant donné le changement ou plus exactement la décision de revenir à ce qui se faisait auparavant

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à demander au Directeur académique des Services de l'Éducation nationale une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter du mois de septembre 2018.

## **IV – CULTURE**

### **4.1 – Commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale : demande de subvention de l'association Épernon Patrimoine et Alentours : Rapporteur L. QUAGLIARELLA**

Madame QUAGLIARELLA, adjointe à la vie scolaire informe ses collègues que dans le cadre des commémorations du centenaire de la fin de la Guerre 14-18, plusieurs associations se mobilisent pour participer à cet événement. L'association Épernon Patrimoine et Alentours souhaite réaliser une grande exposition comportant notamment la reconstitution d'une tranchée. Au regard du projet présenté, elle demande une subvention par avance de 2 000 €. Cette demande sera régularisée à l'occasion de l'examen des dossiers de subventions 2018.

Il y a lieu d'approuver le versement de 2 000 €, par avance à ladite l'association.

Monsieur ROYNEL, Président de l'association Épernon Patrimoine et Alentours ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Madame QUAGLIARELLA explique que l'exposition doit être terminée mi-avril. Les demandes de subvention devant être votées au Conseil d'avril, le délai est trop juste pour que l'association puisse monter cette exposition qui se veut être un peu spectaculaire. Une avance permettra de construire une exposition digne de ce nom sur le sujet.

Madame RAMOND, Maire précise que bien entendu, il n'y aura pas que cette exposition pour commémorer ce centenaire 2018 de l'arrêt de la Grande Guerre. Un film est en cours de préparation avec un descendant d'une des personnes qui a été tuée et dont le nom est sur le Monument aux Morts. Cette personne expliquera ce qui s'est passé à un jeune collégien d'aujourd'hui, elle montrera les lieux des batailles et le lieu où est mort cet aïeul. Le film a vocation à communiquer sur cette période et à la vulgariser.

Madame QUAGLIARELLA ajoute que le scénariste et co-réalisateur de ce film est Monsieur David RAMOLET.

Madame RAMOND, Maire annonce qu'il y aura aussi une exposition faite par la bibliothèque, des films qui seront présentés aux Prairiales, des conférences par l'association Racines culturelles. Il y aura toutes sortes de manifestations. Une communication sera engagée à partir du mois d'avril sur ce qui va se passer jusqu'au 11 novembre 2018, raison pour laquelle il est nécessaire d'anticiper. L'association Épernon Patrimoine et Alentours commencera, avec cette reconstitution d'une tranchée, présentée au Conservatoire. Madame QUAGLIARELLA peut sans doute en dire plus sur ce dossier.

Madame QUAGLIARELLA dit ne pas connaître ni toute la programmation de cette exposition, ni la scénographie, seulement les besoins. Il y aura donc un peu de surprise.

Madame le Maire explique que dans le cadre de cette commémoration, l'activité susvisée doit être prête le 1<sup>er</sup> mai. Les subventions étant votées en avril, il est nécessaire de faire une avance.

Monsieur HAMARD souhaite des précisions sur l'aspect « spectaculaire » de ladite exposition (endroit, dimension).

Madame QUAGLIARELLA répond que la tranchée sera construite à l'intérieur du bâtiment (Conservatoire des meules et pavés).

Monsieur HAMARD souhaite savoir si le sol va être brisé, l'information est importante selon lui, car cela peut être un ouvrage temporaire, mais « spectaculaire ».

Madame QUAGLIARELLA répond qu'elle n'a pas plus de détails pour l'instant, mais elle pense qu'une reconstitution sera faite à l'intérieur. Tout dépend de la scénographie. Elle précise qu'elle fournira plus d'informations dès qu'elle les aura.

Monsieur ESTAMPE souhaite connaître les associations mobilisées pour cet évènement.

Madame RAMOND répond : Racines culturelles, l'Escale buissonnière, l'Orchestre d'Harmonie, les Anciens Combattants ainsi que les Prairiales, la bibliothèque municipale. Le feu d'artifice sera également sur ce thème. Elle omet peut-être d'autres associations présentes lors de la réunion de septembre 2017 et s'en excuse. Elle précise que si d'autres associations sont intéressées, il n'est pas trop tard et qu'il y aura une nouvelle réunion en février pour fixer la programmation.

Monsieur ESTAMPE demande quel est le montant de la subvention accordée en 2017 à Épernon Patrimoine et Alentours.

Madame QUAGLIARELLA répond que, la subvention versée à Épernon Patrimoine et Alentours en 2017 s'élevait, de mémoire, à 4 500 €.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

## **V – INTERCOMMUNALITÉ**

### **5.1- Modification des statuts d'ÉNERGIE Eure-et-Loir : Approbation – Rapporteur M. GAUTIER**

Cette modification prend, tout d'abord, en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétences correspondants. En cas d'adoption de celle-ci, il deviendra alors possible à tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de devenir membre du Syndicat et d'accéder ainsi aux compétences et services organisés par lui. En l'état, cette modification des statuts est appelée à transformer le Syndicat en syndicat mixte fermé au sens de l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi que le permet la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce projet a également pour but d'apporter de nouveaux services aux collectivités (Conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid), et d'élargir le champ d'activités du Syndicat à la production d'énergies renouvelables.

Un nouveau mode de représentation des collectivités est appelé à être mis en place à l'occasion du prochain renouvellement général de 2020. D'ici là, les règles de représentation restent inchangées, et les instances actuelles du Syndicat (comité, bureau) et leurs membres élus demeurent en fonction.

Enfin, cette modification statutaire vient confirmer la nouvelle dénomination du Syndicat, à savoir ÉNERGIE Eure-et-Loir.

En conséquence, et conformément aux règles en vigueur, chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées.

Il y a lieu d'approuver le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

Monsieur ESTAMPE a remarqué, à la lecture des statuts que certaines communes sont concernées par une réélection de délégués mais pas Epernon ; il souhaite en connaître la raison.

Monsieur MATHIAU répond que seules les communes qui viennent d'adhérer au syndicat doivent élire leurs délégués. Toutes les communes seront concernées en 2020, d'après les textes en vigueur.

Monsieur ESTAMPE souhaite connaître les noms des délégués de la commune.

Madame GAUTIER présente les trois délégués titulaires de la commune d'Epernon : Monsieur Jacques MATHIAU, Madame Danièle BOMMER et elle-même.

Madame RAMOND, Maire explique qu'ÉNERGIE Eure-et-Loir a « convaincu » la Communauté de communes d'adhérer. Elle aura une mission d'assistance à l'élaboration du « Plan Climat Énergie », ce plan étant une obligation pour la Communauté de communes. ÉNERGIE Eure-et-Loir a toutes les données pour pouvoir faire un diagnostic. Par ailleurs, le fait que la Communauté de communes adhère permettra aux communes de payer moins cher certaines études, en particulier sur les économies d'énergie dans les bâtiments.

Madame GAUTIER explique que pratiquement toutes les propositions d'ÉNERGIE Eure-et-Loir, dont les coûts sont assez élevés, deviendraient exorbitantes pour la commune si la Communauté de communes n'adhérait pas. Désormais, toutes les communes pourront bénéficier d'animations, d'aides à projet, à des prix très intéressants.

Monsieur ESTAMPE demande des précisions sur ce point.

Madame GAUTIER confirme : les coûts seraient plus élevés pour les communes si la Communauté de communes n'adhérait pas. Les coûts sont fixés en fonction d'adhésion ou de non-adhésion à la Communauté de communes, sachant que de toute façon, la différence sera payée par la Communauté de communes.

Monsieur ESTAMPE relève cette réponse et l'expression employée par Madame le Maire : ÉNERGIE Eure-et-Loir a « convaincu » la Communauté de communes d'adhérer.

Madame le Maire précise que de petites communes sont intéressées pour avoir un diagnostic de leurs bâtiments et pour être soutenues car c'est très compliqué.

Elle demande si ÉNERGIE Eure-et-Loir va installer une 3<sup>ème</sup> borne électrique de recharge pour véhicules.

Madame GAUTIER confirme qu'il y aura peut-être une troisième borne. Cette installation serait gratuite comme les deux bornes déjà en place. Ces dernières devaient être payantes depuis un an mais le syndicat n'a pas encore statué.

Madame MARCHAND souhaite savoir si l'adhésion au syndicat est payante ou gratuite car elle ne trouve pas



l'information dans le document.

Madame GAUTIER répond que l'adhésion au syndicat est, en effet, payante. Elle ajoute que ce sont les animations qui sont moins chères pour la commune si la Communauté de communes est adhérente au Syndicat, et non pas l'adhésion. Les tarifs ne sont pas indiqués sur ce document, il est vrai mais il a été établi par ENERGIE Eure-et-Loir.

Monsieur ESTAMPE fait remarquer qu'en général, sur d'autres documents l'adhésion est indiquée, le pourcentage est indiqué.

Madame GAUTIER fait observer qu'il s'agit du projet de statuts, qu'il ne s'agit donc pas des tarifs.

Monsieur MATHIAU fait remarquer, quant à lui, qu'il aurait fallu ajouter que les tarifs sont revus tous les ans, mais les tarifs proprement dits ne peuvent pas être mentionnés car cela obligerait de revoir les statuts tous les ans.

Madame le Maire explique que la cotisation est calculée au nombre d'habitants et demande à Madame GAUTIER de se les procurer et de les communiquer à l'assemblée lors d'un prochain Conseil municipal.

A l'unanimité des membres présents, les statuts sont approuvés.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

### **> CRUES**

Madame RAMOND, Maire donne la parole à Madame GAUTIER à propos des pluies actuelles qui inquiètent des habitants.

Elle procède à la lecture d'un document transmis par Madame Noémie BRAULT, technicienne de rivière :

*« Aujourd'hui les niveaux des trois rivières sont hauts, mais sans débordement significatif. Les trois rivières sont dans leur lit, rempli à plein bord. À l'heure actuelle, les niveaux sont stables avec une légère tendance à la baisse, d'après les observations de terrain et les données de la station de mesure sur la Drouette à Saint-Martin-de-Nigelles.*

*À 18 heures, le débit de la Drouette à Saint-Martin-de-Nigelles était de 5,04 m<sup>3</sup>/s. Pour faciliter les écoulements, les manœuvres, des ouvrages structurants ont été anticipés il y a plusieurs jours, par les propriétaires pour les moulins, et par le syndicat pour les ouvrages communaux. Pour les prochains jours, les apports d'eau depuis la tête de bassin et le niveau haut de l'Eure pourraient ralentir la baisse ou maintenir les niveaux des rivières.*

*La source de la Drouette, à l'étang de la Tour. À l'heure actuelle, le déversoir et la vanne de l'étang déversent vers la Drouette environ 0,25 m<sup>3</sup>/s. Ce déversement a pour but d'éviter une surverse au-dessus de la digue en trouvant un point d'équilibre pour le niveau de l'étang.*

*La Source de La Guéville, en forêt de Rambouillet, et ses étangs : Les niveaux sont hauts et les Services Techniques de la Ville de Rambouillet surveillent les niveaux. Pour cela, le maximum de rétention est réalisé en amont de Rambouillet, dans la forêt, dans l'étang du Coupe-Gorge et les prairies aux apports du Ru du Moulinet.*

*L'Eure est en cru et placé en vigilance jaune. Le niveau d'eau est donc haut et ne facilite pas l'écoulement de la Drouette. Cela pourrait donc impliquer une décrue assez lente.*

*Les prévisions météo prévoient un peu de calme dans les précipitations jusqu'à mercredi soir/jeudi. Cela devrait permettre une amélioration de la situation. »*

Monsieur ESTAMPE fait part de l'inquiétude de la population et demande ce que la commune a prévu.

Il précise que le rôle des élus est aussi d'envoyer des informations à leurs concitoyens et de les rassurer sur la mobilisation qui serait mise en place s'il y avait nécessité. Il se tient personnellement à disposition si besoin.

Madame GAUTIER précise que contrairement à ce qui s'est passé il y a deux ans, il y a quelqu'un sur le terrain, tous les vannages sont ouverts et beaucoup de précautions sont prises.

Madame RAMOND indique qu'une demande sera faite auprès de Noémie BRAULT pour que les alertes puissent être répercutées très vite aux habitants.

Elle dit compter sur Noémie BRAULT et M. GAUTIER pour informer les élus si la cote à ne pas dépasser est atteinte.

### **> JUMELAGE INFOS**

Madame RAMOND, Maire fait circuler le Jumelage Infos, un recto verso du Comité de jumelage du canton historique de Maintenon. On y voit des collégiens français et allemands à l'Hôtel de Ville d'Amberg, des collégiens d'Épernon reçus par Richard REISINGER, du Landrat d'Amberg-Sulzbach qui a rencontré le Président de la République Française.

➤ **REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION PLUI**

Mardi 23 janvier à 20h30 à la Savonnière.

Madame MARCHAND s'est rendue à l'exposition présentée en mairie mais la carte est illisible.

Madame RAMOND précise qu'il ne s'agit pas de l'enquête publique mais d'une réunion d'information pour faire le point sur l'évolution depuis un an. Le cabinet SIAM montrera ce qui se passe sur chaque commune et il sera possible de poser toutes questions utiles.

Monsieur ESTAMPE souhaite que la carte soit d'une qualité supérieure à celle présentée en Commission d'urbanisme et que la réunion soit préparée d'une façon irréprochable afin que toutes les questions posées aient une réponse immédiate.

➤ **RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SIVOM HADREP**

Monsieur HAMARD réitère les questions posées lors du Conseil municipal du 11/12/2018, notamment sur les termes :

« Atrazine : limite de qualité ; Déséthylterbuthylazine : limite de qualité ; Nitrates : limite de qualité ; Simazine : limite de qualité ; Terbuthylazine : limite de qualité et Turbidité : limite de qualité »,

Madame MARCHAND revient également sur les taux de chlore relevés :

- à 0,31-0,35 alors que dans toutes les autres communes, les taux sont à 0,07 ou 0,011.
- Pourquoi ce chlore est-il utilisé à Epernon et pas ailleurs ?

Madame RAMOND répond que ces questions seront posées au Président du SIVOM HADREP qui sera invité lors d'un prochain Conseil municipal pour y répondre.

➤ **ARBRES TOMBES DANS LA PRAIRIE SUITE A LA TEMPETE** : Monsieur ESTAMPE signale la dangerosité de ces arbres qui se sont effondrés suite à la tempête et demande ce qui va être fait.

➤ **TROUS DANS LE GOUDRON ET PETIT PONT A LA PRAIRIE** : Monsieur ESTAMPE a signalé ces problèmes il y a des mois mais il n'observe aucune avancée. Il s'inquiète de la dangerosité, notamment pour les enfants d'autant que la barrière de protection n'est pas solide.

➤ **STATIONNEMENT RESIDENTIEL** : Monsieur ESTAMPE souhaite une explication sur le fait que du n° 42 jusqu'au n° 44, le stationnement est résidentiel, alors que le n° 38 ou le n° 45, dans la même rue, n'est pas en stationnement résidentiel. Il signale des réactions d'incompréhension et de colère légitimes. Il souhaite qu'un nouveau débat ait lieu sur ce sujet.

Madame RAMOND répond que le stationnement résidentiel a été travaillé de façon très précise. Le stationnement résidentiel à 1 € ne concerne que les riverains situés sur des rues payantes, mais concède qu'il y a peut-être une erreur et qu'il faut vérifier.

Monsieur ESTAMPE pense qu'il ne faut pas lier cette réflexion au caractère payant ou non payant du stationnement car les riverains qui travaillent sur Paris s'estiment pénalisés. Il serait plus simple pour eux de payer 1 € plutôt que de mettre un disque.

Madame RAMOND répond que ce point pourra être réfléchi si c'est la volonté des riverains. L'information sera transmise à Monsieur DUCOUTUMANY et à la Police municipale. Elle aimerait savoir si beaucoup de personnes sont concernées car elle n'a, pour ce qui la concerne, reçu aucune réclamation.

S'agissant des arbres, les trous et le pont dans la Prairie, Madame le Maire précise que tous ces points seront étudiés.

➤ **MUR LE LONG DU FORUM** : Madame MARCHAND fait remarquer que bien qu'elle ait demandé en septembre dernier la préservation des murs en pierre conformément aux préconisations de l'AVAP, le mur du Forum, n'est pas entretenu, une partie de ce mur s'est écroulée. Elle demande si un devis a été demandé et ce qui a été prévu.

Madame RAMOND, Maire répond ne pas avoir la réponse à cette question, mais que c'est noté.

➤ **PRESSOIRS** : Madame MARCHAND a remarqué que les boîtes plastiques d'où sort un fil semblent être intégrées dans les pierres et trouve cela dommage pour un si beau bâtiment.

Madame RAMOND explique que ces boîtiers servent à l'instrumentation. Ce sont des témoins qui permettent de vérifier si les piliers, à l'intérieur, ne bougent pas ; ils vont rester en place durant trois années.

Madame MARCHAND ajoute que l'autre boîte électrique qui se trouve juste à côté ne doit pas être l'instrumentation et que les grands fils qui montent sont une horreur. Il faudrait juste que la commune montre l'exemple dans le cadre de la mise en place de l'AVAP.

Madame RAMOND répond que c'est provisoire.

➤ **HORAIRES DE CINEMA AUX PRAIRIALES :** Madame QUAGLIARELLA en réponse à Madame MARCHAND indique que la situation n'a pas évolué aux Prairiales et que par conséquent, elle ne peut toujours pas lui fournir une réponse sur la possibilité de modifier les horaires de cinéma de 20h00 à 20h30.

➤ **ETUDE SUR LA REHABILITATION DES PRAIRIALES :** Madame MARCHAND souhaite connaître la date de finalisation de l'étude des travaux sur les Prairiales. Mesdames RAMOND et QUAGLIARELLA informent Madame MARCHAND que rien n'a été voté car il est difficile de trouver des spécialistes ayant la compétence à la fois cinéma et théâtre. Elles précisent que les 90 000 € votés correspondent à l'étude thermique et à une estimation faite par le Directeur des services techniques.

Prochain Conseil municipal : lundi 19/02/2018 à 20h30

Ordre du jour épuisé à 22H45

Vu, la secrétaire de séance

Vu, le Maire